

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

Conseil d'Administration du 30 novembre 2012
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bendicht WEBER
Le Directeur de l'ENSAPLV	Guy AMSELLEM
Collège des enseignants	François GUÉNA, Vincent POIRIER, Édouard ROPARS, Gwen ROUVILLOIS.
Collège des administratifs	Patrick BOTTIER
Collège des étudiants	Thibault LAUGEL, Ido DWECK.
Personnalités extérieures	André Guillerme

Excusés	Francine DEMICHEL, Gwénaél QUERRIEN (pouvoir donné à Guy Amsellem), Thierry PAQUOT (pouvoir donné à Guy Amsellem), Bernard LANDAU, Pierre PAULOT (pouvoir donné à Bendicht Weber), Benoit FRITEL (pouvoir donné à Ido DWECK), Khader BERREKLA (pouvoir donné à Ido DWECK), Yann FIOLEK, Dalil HAMANI (pouvoir donné à François Guéna), James NJOO (pouvoir donné à Gwen ROUVILLOIS), Marie-Elisabeth GIRARD (pouvoir donné à Patrick BOTTIER), Léo PISKOR IGNATOWICZ, Sarah PEREZ WATERSON.
---------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Invité(e)s	Florence TOUCHANT, Directrice adjointe, Marléna GORGE, Secrétaire générale, Chantal Bonnefoy, Représentante du contrôle financier régional d'Île-de-France, Alice DJAKOVITCH, Agent comptable.
------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Ordre des questions traitées en séance :

- 1 - Approbation des comptes-rendus des Conseils d'Administration des 12 octobre et 16 novembre 2012.
- 2 - Budget primitif 2013.
- 3 - Information sur la mise à jour de la cartographie des risques comptables et financiers, ainsi que de son plan d'action.
- 4 - Nomination des commissions de l'école.
- 5 - Questions diverses :
 - augmentation des taux de remboursement des frais d'hébergement
 - point d'information sur la concertation nationale sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture lancée par le MCC

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication

144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France

Tél : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01

www.paris-lavillette.archi.fr



Le président ouvre la séance à 9h15.

1 – Approbation des comptes-rendus des Conseils d'Administration des 12 octobre et 16 novembre 2012

Des modifications sont apportées au compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 octobre 2012 :

Page 3, Chantal BONNEFOY demande la suppression de la mention « le ministère de tutelle s'étant engagé à rédiger un arrêté pour le mois de mai 2013 » ;

Page 4, la répartition de la composition du CEVE est modifiée suite à une erreur d'appréciation concernant un enseignant non-docteur : « C'est à tort que Stéphanie Nava a été présentée comme enseignant docteur dans le CA du 12 octobre. La même composition est conservée seuls les quotas changent, on passe de 3 docteurs et 3 non docteurs à 2 docteurs et 4 non docteurs ».

Page 4, ajout sur demande de Bendicht Weber de la mention : « Il sera alors spécifié un rattachement principal » à la fin du paragraphe concernant la composition du CEVE.

Page 5, modification de ESCP en EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel).

Décision :

Les comptes-rendus des CA des 12 octobre et 16 novembre 2012 sont approuvés à l'unanimité.

2 – Budget primitif 2013

Alice Djakovitch rappelle ses missions d'agent comptable de l'établissement. Elle précise que son rôle est de toujours maintenir un équilibre financier afin de permettre un bon fonctionnement de l'école. Elle est chargée de vérifier la régularité des opérations, de contrôler la trésorerie tout au long de l'année et de s'assurer du recouvrement des recettes de l'établissement. Elle présente le compte financier, document qui retrace les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année précédente. Mme Djakovitch précise également qu'étant donné le non versement de la subvention par le Ministère de la Culture et de la Communication, alors que celle-ci a bien été notifiée, il lui est impossible de payer les bourses de mobilités aux étudiants.

Guy Amsellem souligne qu'en effet un agent comptable vérifie la régularité mais n'intervient pas sur l'opportunité des dépenses qui relèvent des missions de l'ordonnateur. La frontière entre ces deux modes de fonctionnement reste tenue mais indispensable au bon déroulement des missions de l'institution.

Il rappelle qu'auparavant les bourses de mobilités étaient versées directement par le Ministère, elles le sont désormais par l'établissement. La responsabilité du MCC est effectivement engagée, cependant il s'agit de trouver une solution au sein de l'institution, afin de ne pas pénaliser les étudiants. L'école a la capacité financière de faire l'avance de ces sommes aux étudiants, il n'y a pas de doutes sur le versement de cette subvention par le MCC.

Ido Dweck signale qu'une institution a les moyens financiers de gérer un délai de perception des bourses, en revanche un étudiant ne l'a pas, surtout lorsqu'il est à l'étranger.

Il est souligné qu'il serait envisageable que la tutelle verse les subventions dans les délais.

Les membres du conseil d'administration souhaitent unanimement une souplesse de gestion pour éviter les détresses personnelles et humaines des étudiants en mobilité.

Décisions :

Le CA demande que l'école fasse l'avance des subventions de bourses aux étudiants dès réception de la notification des sommes correspondantes par le ministère de tutelle, approuvé à l'unanimité.

Marléna Gorge présente le budget primitif 2013.

Ce budget est principalement un budget de reconduction par rapport au budget primitif 2012, outre la réévaluation de la subvention de fonctionnement allouée par notre direction de tutelle et l'adaptation du montant des charges de personnel à la récente loi relative aux agents non titulaires.

Les crédits d'investissement sont prévus à minima, ils seront augmentés dès l'établissement du compte financier 2012.

Marléna Gorge précise que le prélèvement sur le fonds de roulement prévu en décision modificative budgétaire n°1 voté en octobre 2012 n'aura pas lieu, du fait du retard pris dans les travaux du service audiovisuel.

Cet aménagement devrait débuter en début de l'année 2013, de ce fait le budget sera modifié avec de nouveau, un prélèvement sur le fonds de roulement pour pouvoir inscrire les crédits d'investissement correspondants.

Gwen Rouvillois s'interroge et émet des réserves quant au budget de 25 000 euros destinés à la vidéoconférence (page 17 du dossier).

Patrick Bottier précise que ce projet dont la somme est régulièrement provisionnée depuis près de 5 ans ne peut aboutir sans une remise en cause complète du réseau informatique de l'école.

Cette question fera l'objet d'un point, qui devra être abordé par la commission informatique ad-hoc.

Décisions :

Les dépenses de personnel pour un montant de 2 765 527 euros sont votées à l'unanimité.
Les dépenses de fonctionnement autres que les charges de personnel pour un montant de 3 274 425 euros sont votées à l'unanimité.
Les dépenses d'investissement pour un montant de 300 120 euros sont votées par 5 voix contre, 2 abstention et 10 voix pour.
Le plafond d'emplois rémunérés de 101 ETPT est voté à l'unanimité.

Ido Dweck souhaite connaître la raison du blocage du versement de la subvention à l'association « la Villette étudiante », accordée par le conseil d'administration en mai 2012.

Alice Djakovitch rappelle qu'elle a demandé à plusieurs reprises aux étudiants gestionnaires de la cafétéria de se rapprocher de l'administration fiscale concernant son assujettissement à la TVA ou pas, cependant à ce jour, elle n'a eu aucune réponse.

Ido Dweck présente alors à l'agent comptable une attestation d'engagement du président de l'association d'avoir fait les démarches nécessaires auprès de services fiscaux et demande le versement de cette subvention au plus vite.

Marléna Gorge précise que les étudiants en charge de la cafétéria font leur possible pour régler cette question, elle-même est intervenue en soutien aux étudiants pour obtenir le bilan de la cafétéria de l'expert comptable. Désormais, les étudiants ont envoyé un courrier à l'administration fiscale pour éclaircir ce point d'assujettissement, la réponse pouvant prendre jusqu'à trois mois.

Chantal Bonnefoy précise qu'un protocole a été défini concernant le versement des subventions et le dossier de demande de subvention doit donc être soumis préalablement au visa du contrôle financier régional. Elle signale en outre que le CA n'est pas le lieu approprié pour ce type de débat.

Guy Amsellem souligne que les représentants de l'association profitent effectivement de la présence de l'agent comptable pour l'interpeller sur ce point.

3 – Information sur la mise à jour de la cartographie des risques comptables et financiers, ainsi que de son plan d'action

Alice Djakovitch, agent comptable, souligne le caractère obligatoire de présentation de ce document en conseil d'administration, cependant il n'est pas soumis au vote. La cartographie est ensuite transmise au ministère des finances. Ce document souligne les risques financiers et comptables éventuels et met en évidence les activités à surveiller dans l'établissement.

La cartographie des risques a évolué positivement : en un an, il n'existe plus de points « rouges ». Pour autant plusieurs domaines restent sensibles : l'encaissement des droits d'inscription et les éditions de la Villette. Cette obligation d'établir une cartographie a permis de revoir les procédures mises en place et de les adapter lorsque le besoin s'en est senti.

Bendicht Weber s'interroge sur les risques liés au versement tardif des subventions par le ministère de tutelle, au changement de statut et à la contractualisation des enseignants. Le risque est alors budgétaire et non financier et comptable.

4 – Nomination des commissions de l'école

Ido Dweck souhaite que la participation des étudiants soit mieux représentée et définie dans chaque commission. Cette proposition est accueillie favorablement par l'ensemble des membres. Le principe d'un membre élu du Conseil d'Administration désigné comme étant le « référent CA » dans chaque commission, sans pour autant y siéger est acté. Les commissions sont traitées par ordre d'urgence :

- Commission HMONP : Yves Mahieu, Mario Poirier, Jean-Jacques Lyon-Caen, Marc Bourdier, Jean-Marc Chanteux, Séverine Roussel, Claire Gasse de Passerelle V en tant qu'invitée.
Vincent Poirier (référent CA)

- le FAVE : Fond d'Aide à la Vie Etudiante doit être réactivé : Catherine Comet, Danièle Boulard, Sophie Denissof, Ido Dweck (référent CA se charge de faire passer l'information auprès des étudiants afin que l'un d'entre eux vienne siéger), Emanuel Licha, F. Touchant.

- Commission travaux : Vincen Cornu, Bruno Gaudin, Bertrand Segers, Jean-Pierre Franca, Philippe Bourdier, Marléna Gorge, le directeur de l'ENSAPLV, Benoit Fritel, un autre étudiant, Bendicht Weber (référent CA).

- Commission des stages : Raphael Arlot, , Marc Bourdier (en attente de réponse), invitée : Claire Gasse, Vincent Poirier (rapporteur-référent CA CA), ainsi qu'un représentant étudiant

- Commission des expositions Valérie Jouve, Bertrand Segers, Hugues Reip, Eric Locicéro, Edouard Ropars (membre récurrent et référent CA)
- CRI déjà constituée, Jim Njoo (référent CA)
- Commission numérique : Patrick Bottier, Barmak Lahiji, Claude Lebrun, Philippe Ravary, Marlène Gorge, un enseignant du champ ATR, Didier Henry, François Guéna (référent CA), ainsi qu'un représentant étudiant
- Validation des acquis : Lionel Godard, Gilles Cohen, Christine Papin, Maria Lopez-Diaz, Jean-Pierre Franca, Dalil Hamani (référent CA)
- Commission d'orientation et réorientation : Gérald Gribé, Gwen Rouvillois (référent CA), ainsi qu'un représentant étudiant
- Commission de recrutement : Bendicht Weber, le directeur de l'ensapl, Gwen Rouvillois, Dalil Hamani, Edouard Ropars, Anne Tuscher (en attente de réponse), Pietro Cremonini (en attente de réponse), Marc Bédarida (en attente de réponse).
- Commission bi-cursus (les membres du CA souhaitent nommer une commission plutôt qu'un simple groupe de travail) Jean-Pierre Franca, Yves Rouby, Gérald Gribé, Franck Gaubin, un étudiant BAI, un étudiant BIA, Christian Garrier, Jodelle Zetlaoui-Léger (en attente de réponse), Thibaud Babled, Edouard Ropars (référent CA)

Certains membres des commissions ci-dessus doivent toutefois confirmer ou infirmer leur participation.

Décision :

Sous réserve d'acceptation des intéressés (Sophie Denissof et Emanuel Licha), le FAVE et la commission des travaux sont approuvés à l'unanimité.

5 – Questions diverses

- augmentation des taux de remboursement des frais d'hébergement à Paris

Marlène Gorge souligne la nécessité d'augmenter les frais d'hébergement des personnalités invitées par l'ENSAPLV. L'école n'arrive plus à loger ses invités à hauteur de 60 euros par nuit à Paris. Seul un hôtel a accepté une collaboration, une convention a donc été signée, mais l'hôtel limite de plus en plus les chambres à disposition de l'école. Ce plafond de 60 euros n'est plus applicable à Paris. Elle propose de payer les frais d'hébergement à Paris aux frais réels dans la limite de 100 euros par nuit. Une marge de négociation serait alors envisageable avec les hôtels alentour.

Décision :

Les membres du CA approuvent à l'unanimité de relever le seuil de remboursement d'hébergement de 60 à 100 euros.

- point d'information sur la concertation nationale sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture lancée par le MCC.

Un débat régional (Normandie – Ile de France) est prévu le samedi 15 décembre à l'ENSA de Belleville. Il regroupera l'Esa, l'école de Chaillot, les 6 écoles d'architecture de Paris et l'ensa Normandie.

Un atelier de travail est organisé à l'ensapl le jeudi 6 décembre autour de 4 thèmes :

- L'enseignement de l'architecture, sa reconnaissance et ses visées ;
- le statut des écoles françaises d'architecture ;
- le statut des enseignants ;
- les moyens humains et financiers de fonctionnement des ENSA.

À 19h00 ce même jour, une réunion étudiante inter-école est organisée à l'ensa Belleville.

Dates des prochains CA :

- vendredi 14 décembre à 9h00

Le Président du CA lève la séance à 13h00.

Bendicht Weber
Président du Conseil d'administration

